



Genève, le 6 juin 2014

## **Communiqué de presse: le contrôle des entreprises reste aux mains des partenaires sociaux**

**Après plus d'une année, le verdict du Tribunal fédéral relatif au recours sur l'initiative 151, qui voulait instaurer un contrôle des entreprises aux seules mains des syndicats, est tombé et il est sans appel: la composition de l'inspection des entreprises restera aux mains de l'Etat et des partenaires sociaux, patronat compris. Le dialogue social est sauvé.**

L'initiative 151 est jugée contraire à l'article 29 de la Constitution fédérale. Le Tribunal fédéral invalide donc partiellement l'initiative, en biffant la partie de l'article 2 A LIRT, qui voulait réserver l'inspection des entreprises aux seuls représentants des travailleurs, qui auraient été désignés sur proposition de la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS).

L'Union des associations patronales genevoises (UAPG) est satisfaite de cette décision. Sur la forme, elle permet de lever l'incertitude sur un projet qui a contribué à perturber l'indispensable dialogue entre les partenaires sociaux. Sur le fond, elle est conforme à l'esprit du partenariat social, empreint d'un dialogue équilibré entre les parties.

Il s'agira maintenant pour le Parlement genevois de reprendre ses travaux au sujet de l'initiative. La décision lui incombera de savoir s'il souhaite lui opposer un contreprojet. Si tel devait être le cas, l'UAPG souhaite qu'il s'inspire de l'analyse du Conseil d'Etat dans son examen de la validité et de la prise en considération de l'initiative du 22 juin 2012. Pour les partenaires sociaux, il s'agira de reprendre le dialogue dans un climat plus serein sur la question du contrôle du marché du travail.

### **L'Union des Associations Patronales Genevoises en bref**

L'UAPG regroupe six grandes associations patronales genevoises. Elle s'investit dans le partenariat social et contribue à la défense active du patronat. Elle rencontre et négocie avec des syndicats et participe à de nombreuses commissions officielles. Elle s'engage dans la formation professionnelle et renseigne les apprentis dans le cadre de l'information paritaire. Depuis 1912, l'UAPG est l'organisme faîtière des employeurs genevois.

### **Contacts:**

**Jean-Luc Favre**, Président – 079 202 14 02 – jean-luc.favre@ch.abb.com

**Stéphanie Ruegsegger**, Secrétaire permanente – 079 203 20 43 – stephanie.ruegsegger@fer-ge.ch